

2SF – Société des Services Fiduciaires

Société par actions simplifiée au capital de 161.215.200 euros
Siège social : 3, Avenue du Stade de France – 93200 Saint Denis
915 166 045 RCS Bobigny
(la « Société »)

**ACTE SOUS SEING PRIVE
CONSTATANT LES DECISIONS DES ASSOCIES
EN DATE DU 31 juillet 2026**

Les soussignés :

BNP PARIBAS, société anonyme au capital de 2.203.201.214 euros, dont le siège social est situé 16, boulevard des Italiens – 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 662 042 449, détenant cinq cent trente-sept mille trois cent quatre-vingt-quatre (537.384) actions de la Société, représentée par Monsieur Christophe ALIOME dûment habilité aux fins des présentes ;

EURO-INFORMATION, société par action simplifiée, au capital de 53.212.140 euros, dont le siège social est situé 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 Strasbourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 312 730 674, détenant cinq cent trente-sept mille trois cent quatre-vingt-quatre (537.384) actions de la Société, représentée par Monsieur Frantz RUBLE dûment habilité aux fins des présentes ; et

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, société anonyme au capital social de 939 654 993,75 euros, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann – 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 120 222, détenant cinq cent trente-sept mille trois cent quatre-vingt-quatre (537.384) actions de la Société, représentée par Monsieur Clément HOUCKE dûment habilités aux fins des présentes ;

Ci-après dénommés ensemble les « **Associés** »,
Seuls associés de la Société,

Après avoir constaté une erreur rédactionnelle affectant la documentation remise aux membres du Conseil d'Administration aux associés dans le cadre de l'arrêté et de l'approbation des comptes 2025,

Ont pris les décisions suivantes :

Première décision

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et affectation du résultat

Les associés constatent que les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2025** ont été établis par les dirigeants, conformément aux dispositions des articles L. 232-1 et L. 227-1 du Code de commerce, et soumis à leur décision collective conformément à l'article L. 227-9, alinéa 2 du Code de commerce.

Après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Président
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- du bilan, du compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025,
- ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports,

les associés **approuvent** lesdits comptes tels qu'ils leur ont été présentés, lesquels font apparaître :

- un **Produit Net Bancaire** pour l'année 2025 de **149,6 M€**,
- des **charges** pour l'année 2025 de **149,6 M€**,
- soit un **résultat net de 0,0 k€** pour l'exercice 2025.

Les associés donnent, en tant que de besoin, **quitus entier et sans réserve** aux dirigeants pour leur gestion au titre de cet exercice, sous réserve des actions en responsabilité qui pourraient être exercées conformément aux dispositions légales applicables.

Constatant que le **résultat net de l'exercice 2025 est nul (0,0 k€)**, les associés :

- **décident de ne verser aucun dividende** au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- **décident d'affecter le résultat de l'exercice 2025 en totalité au compte « report à nouveau »**, conformément aux articles L. 232-11 et L. 232-12 du Code de commerce, le report à nouveau venant s'ajouter au solde antérieur dudit compte

Deuxième décision

Renouvellement des mandats du Président et des Directeurs généraux délégués

Les associés rappellent que, conformément aux statuts de la société par actions simplifiée 2SF, la nomination, la durée des fonctions et le renouvellement des dirigeants sociaux (Président et Directeurs généraux délégués) relèvent de la compétence de la décision collective des associés, dans les conditions prévues par lesdits statuts.

Après avoir pris acte de l'expiration prochaine des mandats :

- de Olivier FOURNIER, Président de la SAS 2SF,
- de Estelle PUTHOMME Directrice générale déléguée,
- de Christian DUBOST, Directeur général délégué,

les associés, statuant conformément aux statuts et aux articles L. 227-1 et L. 227-5 du Code de commerce, **décident de renouveler** lesdits mandats pour une **nouvelle durée de deux (2) années**, à compter du 1^{er} juillet 2026 et jusqu'à l'issue de la décision collective appelée à statuer sur les comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2027, sauf renouvellement ou cessation anticipée dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les autres conditions des mandats (pouvoirs, rémunération, révocabilité ad nutum ou selon les stipulations statutaires, etc.) demeurent inchangées, telles que définies par les statuts et les éventuels actes ou conventions en vigueur.

Troisième décision

Approbation des conventions réglementées – avenants

Les associés rappellent que :

- dans les SAS, les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et son Président ou l'un de ses dirigeants sont soumises au régime des conventions réglementées prévu à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- en application de l'article L. 227-10, alinéa 3 du Code de commerce, les conventions non approuvées produisent néanmoins leurs effets, à charge pour la personne intéressée et éventuellement pour le président et les autres dirigeants d'en supporter les conséquences dommageables pour la société.

Les associés reconnaissent avoir pris connaissance :

- du rapport sur les conventions réglementées, établi conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, présentant notamment :
 - **L'avenant n°2 à la CONVENTION DE REPRÉSENTATION D'UN MEMBRE RATTACHÉ À UN SCHÉMA DE CARTES DE PAIEMENT** entre 2SF, le Crédit Industriel et Commercial, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et Euro Information a principalement pour objet de prévoir l'obligation pour le Processeur d'effectuer un contrôle visant à détecter et à interrompre toute opération initiée au moyen d'une carte émise par une banque figurant dans une liste de sanctions. L'avenant ne modifie ni la durée initiale ni le prix du contrat et a été signé le 1^{er} juillet 2025.
 - **l'avenant n° 5 au Contrat GABEO** conclu entre la société 2SF et Euro Information, a pour objet de contractualiser les coûts d'engagement supplémentaires (Build et Run) IT validés entre 2SF et EI depuis le précédent avenant tarifaire. L'avenant au contrat a été signé le 19 janvier 2026 avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2025.

Après en avoir délibéré, les associés, à l'exception d'Euro Information ne prenant pas part à cette décision en leur qualité de « personnes intéressées »:

1. **Approuvent l'avenant n°2 à la CONVENTION DE REPRÉSENTATION D'UN MEMBRE RATTACHÉ À UN SCHÉMA DE CARTES DE PAIEMENT**, tel que décrit dans le rapport sur les conventions réglementées.
2. **Approuvent l'avenant n° 5 au Contrat GABEO** tel que décrit dans le même rapport.

Quatrième décision

Les associés approuvent le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions qui se sont poursuivies au cours de l'exercice.

Cinquième décision

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte sous signature privée, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et autres.

Le présent acte est signé le 31 juillet 2026, par le biais du service de signature électronique mis en place par DocuSign (dont la politique de certification est disponible à l'adresse : <https://www.docusign.fr/societe/politiques-de-certifications>), conformément aux articles 1366 à 1368 du Code civil, chacun des signataires s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur qu'une signature manuscrite.

DocuSigned by:

Christophe Aliome

2BF2C8A853424BB...

BNP PARIBAS

dûment représentée par

Monsieur Christophe ALIOME

Signé par :

Frantz RUBLE

5CC6336C665249D...

EURO-INFORMATION

dûment représentée par

Monsieur Frantz RUBLE

Signé par :

Clément Houcke

C641A19A04A8402...

SOCIETE GENERALE

dûment représentée par

Monsieur Clément HOUCKE



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS PERRET



9 avenue de l'Europe, Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim

2SF - Société des services Fiduciaires

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 45 rue Kléber - 92300 LEVALLOIS-PERRET
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

KPMG SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux
comptes
Siège social : Tour EQHO - 2 avenue Gambetta - CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 € - 775 726 417 RCS Nanterre

2SF - Société des services Fiduciaires

Société par actions simplifiée

RCS : Bobigny n°915 166 045

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A la collectivité des associés de la société 2SF - Société des services Fiduciaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2SF - Société des services Fiduciaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Des comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 25 juin 2026. Ces comptes ont fait l'objet de notre part d'un premier rapport en date du 6 juillet 2026, dans lequel nous avons certifié les comptes sans réserve. Ces comptes annuels ont été modifiés par le conseil d'administration du 22 juillet 2026. Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 6 juillet 2026.

Nous certifions que les comptes annuels modifiés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « II. Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2023-03, modifiant le règlement ANC n°2014-07, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Suspens comptables relatifs à l'activité des automates

Comme indiqué dans la note « I – Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe, l'activité des automates a donné lieu à l'enregistrement de suspens comptables s'élevant à 2 031 M€ en valeur brute au 31 décembre 2025.

L'appréciation des conséquences comptables de ces suspens ainsi que la présentation des informations fournies à ce titre dans l'annexe reposent sur les analyses réalisées par la direction afin d'identifier les causes des écarts constatés, de déterminer les modalités de leur régularisation et d'évaluer leur incidence éventuelle sur les comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, de la présentation d'ensemble des comptes annuels ainsi que des éléments ayant concouru à leur établissement, nous avons examiné les analyses réalisées par la direction concernant l'origine et la nature des principaux suspens identifiés. Nous avons également apprécié les travaux de rapprochement et de régularisation mis en œuvre, les éléments justificatifs disponibles ainsi que les informations présentées dans l'annexe relatives à ces suspens et à leur évolution postérieurement à la clôture.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la

continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 23 juillet 2026

Signé par :
Matthew Brown
DF491729D5B34A4...

Matthew Brown
Associé

KPMG SA

Schiltigheim, le 23 juillet 2026

Signé par :
Guillaume Becker
E78E78F85BBB42F...

Guillaume Becker
Associé

KPMG SA

Paris La Défense, le 23 juillet 2026

DocuSigned by:
[Signature]
3A73C32B56E9458...

Arnaud Bourdeille
Associé

Etats Financiers

Compte de résultat

		2025	2024	Variation
Intérêts et charges assimilés ch. Fin découvert et emprunt	EUR	- 9 602 504	- 347 574	- 9 254 930
Charges financières - Autorisation de découvert	EUR	- 79 665	- 229 676	150 011
Charges financières - Compte courant associés	EUR	- 786 511	- 481 979	- 304 532
Charges financières de l'emprunt - Financement du cash dans les ATMs	EUR	- 8 736 328	- 393 514	- 8 342 814
Commissions	EUR	19 462 155	757 594	18 704 561
Refacturation Banques	EUR	142 324 410	69 639 031	72 685 379
Autres charges d'exploitation bancaire	EUR	- 2 546 789	- 352 380	- 2 194 409
Produit net bancaire	EUR	149 637 273	68 939 077	80 698 196
Charges générales d'exploitation - Coûts d'exploitation	EUR	- 149 637 273	- 68 939 077	- 80 698 196
Salaires	EUR	- 5 428 355	- 1 322 363	- 4 105 992
Médecine du travail	EUR	- 26 503	- 5 296	- 21 207
Locations	EUR	- 1 193 584	- 763 450	- 430 134
Location mobilière	EUR	- 808 604	- 149 705	- 658 898
Location immobilière	EUR	- 384 980	- 613 744	228 765
Restauration	EUR	- 48 976	- 21 218	- 27 758
Formation	EUR	- 11 731	-	- 11 731
Interim	EUR	- 1 811 023	- 96 242	- 1 714 782
Mise à Disposition salariés	EUR	- 6 208 543	- 5 526 739	- 681 803
Voyages et déplacements	EUR	- 258 307	- 194 597	- 63 709
Frais de mission et Réception	EUR	- 31 620	- 1 530	- 30 090
Honoraires	EUR	- 13 130 634	- 7 901 463	- 5 229 171
Honoraires, consulting	EUR	- 12 987 869	- 7 839 668	- 5 148 201
Honoraires, Autres	EUR	- 5 857	- 95	- 5 762
Honoraires, contentieux	EUR	- 120	- 95	- 25
Honoraires CAC	EUR	- 136 788	- 61 700	- 75 088
Entretien locaux	EUR	- 129 762	- 22 088	- 107 674
Entretien et maintenance (yc IT)	EUR	- 82 335 413	- 45 515 720	- 36 819 694
Cotisations	EUR	- 10 666	- 33 799	23 133
Abonnements	EUR	- 411 937	- 165 508	- 246 429
Frais de communication	EUR	- 92 580	- 7 669	- 84 911
Fournitures d'entretien et de petit équipement	EUR	- 214 622	- 154 166	- 60 457
Consommables	EUR	- 3 544 089	- 709 877	- 2 834 212
Primes d'assurance	EUR	- 692 061	- 101 231	- 590 831
Autres prestations	EUR	- 7 138 264	- 141 315	- 6 996 950
Gardiennage	EUR	- 79 653	- 28 504	- 51 148
CVAE	EUR	- 59 843	- 5 615	- 54 228
C3S	EUR	- 175 047	- 80 680	- 94 367
CFE	EUR	- 15 807	- 11 526	- 4 281
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	EUR	- 26 355 975	- 6 128 482	- 20 227 493
Immobilisations incorporelles	EUR	- 8 029 711	- 5 881 292	- 2 148 420
Immobilisations corporelles	EUR	- 18 326 264	- 247 191	- 18 079 073
Provisions	EUR	- 75 278	-	- 75 278
Dotation provision Indemnités Fin de Carrière	EUR	- 68 358	-	- 68 358
Dotation provision Différence caisse déficit	EUR	- 6 920	-	- 6 920
Résultat brut d'exploitation	EUR	157 000	0	157 000
Coût du risque	EUR	0	0	-
Résultat d'exploitation	EUR	157 000	0	157 000
Gains ou pertes sur actif immobilisé	EUR	0	0	-
Résultat courant avant impôts	EUR	157 000	0	157 000
Résultat exceptionnel	EUR	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	EUR	-157 000	0	157 000
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	EUR	0	0	0
Résultat Net	EUR	0	0	-

Bilan		2025	2024	Variation
Actif				
Caisse - Guichet Automatique Bancaire	EUR	761 920 936	29 085 513	732 835 422
Comptes ordinaires - Actif	EUR	22 935 467	7 720 423	15 215 044
Compte de cantonnement	EUR	4 682 021	1 022 559	3 659 462
Créances clients et comptes rattachés	EUR	34 722 569	8 335 561	26 387 008
Immobilisations Incorporelles - Net	EUR	47 120 276	42 413 916	4 706 360
Immobilisations Corporelles - Net	EUR	117 302 112	5 083 809	112 218 303
Immobilisations Incorporelles en cours	EUR	4 238 492	8 150 897	- 3 912 405
Immobilisations corporelles en cours	EUR	28 473 555	11 894 290	16 579 265
Boni-Mali de fusion	EUR	14 277 447	-	14 277 447
Autres - TVA	EUR	10 603 074	6 000 361	4 602 713
Autres débiteurs divers	EUR	6 737 772	326 650	6 411 122
Charges constatées d'avance	EUR	570 819	121 686	449 133
TOTAL ACTIF	EUR	1 053 584 540	120 155 665	933 428 875

Passif				
Comptes ordinaires - Passif	EUR	54 433 692	-	54 433 692
Comptes de paiement	EUR	3 787 472	1 018 729	2 768 742
Dettes représentées par un titre Dettes LT découvert/Emprunt	EUR	-	-	-
<i>Compte courant associés</i>	EUR	30 000 000	30 000 000	-
<i>Emprunt - Financement du cash dans les ATMs</i>	EUR	744 000 000	24 300 000	719 700 000
Autres créditeurs divers	EUR	60 072 899	25 836 935	34 235 963
Provisions pour risques et Charges	EUR	6 920	-	6 920
Provisions IFC	EUR	68 358	-	68 358
Capital souscrit	EUR	161 215 200	39 000 000	122 215 200
Primes d'Emission / Prime d'apport	EUR	-	-	-
Réserves	EUR	-	-	-
Ecarts de Réévaluation	EUR	-	-	-
Provisions réglementées et Subventions d'investissement	EUR	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	EUR	-	-	-
Résultat de l'exercice (+/-)	EUR	-	-	-
Capitaux Propres	EUR	161 215 200	39 000 000	122 215 200
TOTAL PASSIF	EUR	1 053 584 540	120 155 665	933 428 875

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

I- Faits caractéristiques de l'exercice :

La société des services fiduciaires 2SF a été créée suite au rapprochement du Crédit Mutuel / CIC, de Société Générale et de BNP Paribas. Filiale commune des 3 groupes à hauteur d'un 1/3 du capital pour chaque banque, elle a été créée en juillet 2022 avec un capital de 12 M€.

La création de 2SF a pour but de garantir une offre complète de services bancaires de proximité commune aux 3 enseignes bancaires en mutualisant l'ensemble de leurs automates en France métropolitaine et à Monaco afin d'en faciliter l'accès aux clients grâce à une densité de couverture géographique plus importante et d'en optimiser la gestion.

L'année 2025 a été marquée par la signature du traité d'apports en date du 01 avril 2025. Date de réalisation des apports des 3 banques partenaires en faveur de 2SF en nature : ATM, AAI (agencements, aménagements et installations) des Hors Sites, titres de NIT Telecom et en numéraire.

Cette opération a donné lieu à une augmentation du capital social de 2SF en l'amenant à 161 215 200€ du fait de l'émission et l'attribution de 1 222 152 actions d'une valeur de 100€.

La fin de l'année a été caractérisée par un montant conséquent de suspens comptables sur l'activité des automates soit 2 031M€ au 31 décembre 2025. Ces suspens sont le reflet de processus encore mal maîtrisé par les Transporteurs de Fonds et les gestionnaires d'ATM (déchargements multiples, chargement partiel avec retour de comptage de la commande non chargée sur un autre point de desserte (code ATM), ou sans référence de commande dans l'identifiant, chargement de fonds hors commande, déchargements d'ATM avec des retours de comptage en anomalie...) et d'opérations de lettrage encore perfectibles car l'outil comptable ne permet pas de faire des lettrages complexes. Une task force a été mise en place au dernier trimestre pour apurer ses suspens et leurs causes. Elle a permis au premier semestre 2026 de résoudre 98,7% des suspens présents fin 2025 sans aucune perte à passer en compte de résultat

II- Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes ont été établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et conformément aux dispositions applicables aux établissements du secteur bancaire (règlement de l'Autorité des Normes Comptables

n° 2014-07 du 26 novembre 2014 – et ses modifications ultérieures - qui reprend en un seul texte l'ensemble de la réglementation comptable applicable aux établissements bancaires, tout en laissant les prescriptions comptables inchangées).

Le règlement de l'Autorité des normes comptables ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire a supprimé la notion de transfert de charges. Cette suppression n'a pas d'impact sur les comptes individuels de l'établissement.

Les autres textes adoptés par l'Autorité des normes comptables et d'application obligatoire en 2025 n'ont également pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement. Quant aux règles de refacturation aux actionnaires, 2SF fait la distinction entre les coûts de build et de run. Les coûts de build donc de construction de la solution Cash-Services sont soit immobilisés et leurs amortissements comme les autres coûts de build sont passés en charges et refacturés à 1/3 à chacun des actionnaires. Les coûts de run sont soit immobilisés (achats d'ATM...) et leurs amortissements comme les autres coûts de run sont passés en charges et refacturés au prorata de l'activité clients de chacun des actionnaires.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

III- Notes sur le Bilan : Actif

3-1- Les Immobilisations :

3-1-1- Précisions

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les immobilisations incorporelles dites « solutions informatiques » et utilisées en l'état ont été comptabilisées conformément au règlement ANC n° 2023-05 du 10 novembre 2023 relatif aux solutions informatiques.

Les amortissements pour dépréciations sont pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation des immobilisations dont nous retrouvons le détail ci-après :

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles						
- Droit d'entrée GABEO	8,5	Linéaire	5 816 141	5 241 707	-	11 057 848
- Logiciels informatiques	5	Linéaire	273 841	1 176 966	-	1 450 806
- Aut. Immo. Incorp. D'exploitation	3	Linéaire	369 741	1 657 771		2 027 512
Immobilisations corporelles						
- Matériel informatique - ATM	8	Linéaire	127 871	15 516 294	-	15 644 166
- Matériel de bureau	5	Linéaire	518	50 222	-	50 740
- AAI d'exploitation	10	Linéaire	110 791	2 789 711	-	2 900 501
- Mobilier d'exploitation	5	Linéaire	12 102	19 366	-	31 468
			6 711 005	26 452 038	-	33 163 043

3-1-2- Détail des immobilisations

Le poste Immobilisations représente principalement des immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations incorporelles, déjà en amortissement ou en immobilisation en cours, correspondent au droit d'entrée GABEO et à des développements IT.
- Le Boni-Mali technique généré suite à une fusion (pas de modification de sa valeur à fin 2025, une revue sera faite une fois la migration complètement terminée en 2027).
- Les immobilisations corporelles, déjà en amortissement ou en immobilisations en cours, sont principalement des achats d'ATM pour 128 M€ et des Agencements Aménagements et Installations générales immobilières (AAI) pour 25.2 M€.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Immobilisations incorporelles	57 024 536	27 060 251	- 3 912 405	80 172 382
- Immobilisations corporelles	17 229 380	139 959 084	-	157 188 464
TOTAL	74 253 916	167 019 335	- 3 912 405	237 360 847

3-2- Trésorerie et comptes de paiement :

La trésorerie propre à 2SF représente -31.5 M€. En plus de ses comptes bancaires ordinaires, 2SF gère également un compte de cantonnement où elle cantonne les fonds détenus par les banques partenaires sur leurs comptes de paiement ouverts dans les livres de 2SF.

Trésorerie et comptes de paiement	2025	2024	Variation
<i>Comptes ordinaires (CIC)</i>	- 31 498 225	7 720 423	- 39 218 648
<i>Compte de paiement</i>	3 787 472	1 022 559	2 764 913
- <i>compte de paiement BNPP</i>	1 494 550	949 840	544 710
- <i>compte de paiement EI</i>	1 825 951	72 530	1 753 421
- <i>compte de paiement SG</i>	466 970	190	466 781
	- 27 710 754	8 742 982	- 36 453 736

3-3- Clients et comptes rattachés :

Les créances clients sont à moins d'un an, elles correspondent au montant des factures émises par 2SF aux trois banques partenaires au titre de décembre 2025 et quelques factures non encore réglées par une des trois banques ou des fournisseurs (pénalités) à la clôture de cet exercice.

Les autres créances correspondent principalement à des créances fiscales à savoir un crédit de TVA, de la TVA déductible et de la TVA latente sur les factures fournisseurs pour 10.6 M€.

Les charges constatées d'avance sont essentiellement des frais d'assurance couvrant la période de 2025-2026 et le loyer du T1 2026 des locaux Saint-Denis.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif circulant	45 325 643	45 325 643	-
Charges constatées d'avance	570 819	570 819	-
TOTAL	45 896 462	45 896 462	-

IV- Note sur le Bilan : Passif

4-1- Capital social :

Le capital social de la société s'élève à cent-soixante-et-un millions deux-cent-quinze mille deux-cents d'euros (161 215 200 €) et est composé d'un million six-cent-douze mille cent-cinquante-deux (1 612 152) actions ordinaires de même catégorie d'une valeur nominale de cent euros (100 €) chacune, intégralement libérées, et réparti de la manière suivante :

Associé	Nombre d'actions de la société	% de détention
BNP Paribas	537 384	33,33%
Euro-Information	537 384	33,33%
Société Générale	537 384	33,33%
TOTAL	1 612 152	100%

4-2- Variation des capitaux propres :

	Capital	Primes d'émission	Réserves et autres	Report à nouveau	Résultat	Total capitaux propres
Total au 31/12/2024	39 000 000	-	-	-	-	39 000 000
Affectation du résultat de l'exercice 2024			-	-	-	-
Effets de changements de méthodes comptables						-
Total au 01/01/2025	39 000 000	-	-	-	-	39 000 000
Variation de capital	122 215 200					122 215 200
Résultat de la période					-	-
Variation provisions réglementées						-
Total au 31/12/2025	161 215 200	-	-	-	-	161 215 200

4-3- Provisions pour risques et charges :

Une provision pour risques a été comptabilisée pour un montant de 6 920€ suite un incident intervenu lors de la migration d'un ARLS.

TABLEAU DES PROVISIONS

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques	-	6 920			6 920
Provisions pour charges	-	-			-
Provision IFC	-	68 358			68 358
TOTAL	-	75 278	-	-	75 278

4-4- Dettes, créances fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes fournisseurs correspondent principalement à la facturation par Euro Information SAS, à la facturation des frais de consulting, des achats de consommables, des frais de Transporteurs de Fonds (TDF), et enfin la facturation des collaborateurs mis à disposition par les trois banques partenaires.

Les dettes financières correspondent à des emprunts contractés auprès des banques partenaires pour le financement du cash dans les ATM, ou bien des avances en compte courant d'associés versés également par les banques partenaires.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunt et dettes assimilées	774 000 000	744 000 000	30 000 000	-
Fournisseurs et comptes rattachés	48 706 581	48 706 581	-	-
Autres dettes	11 366 317	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	834 072 899	792 706 581	30 000 000	-

V- Note sur le Produit net bancaire :

5-1- Détail du Produit net bancaire :

Le chiffre d'affaires facturé aux trois actionnaires sur 2025 est de l'ordre de 142.3 M€. Il correspond à la refacturation de l'ensemble des dépenses engagées par 2SF pour 2025 (mise à disposition des collaborateurs, honoraires, frais de gestion... dont nous retrouvons le détail ci-dessous en 5.2) net des commissions perçues.

2SF a perçu également 19.5 M€ de commissions interbancaires pour les retraits effectués par des clients en dehors de ceux des banques partenaires sur les automates migrés et de marge de change.

PNB	2025	2024	Variation
Produits refacturation :	142 324 410	69 639 031	72 685 379
Commissions	19 462 155	757 594	18 704 561
Charges financières	- 9 602 504	- 1 105 168	- 8 497 335
Charges financières - Autorisation de découvert	- 79 665	- 229 676	150 011
Charges financières - Compte courant associés	- 786 511	- 481 979	- 304 532
Charges financières - Emprunt	- 8 736 328	- 393 514	- 8 342 814
Autres charges d'exploitation bancaire	- 2 546 789	- 352 380	- 2 194 409
	149 637 273	68 939 077	80 698 196

5-2- Détail des charges d'exploitation :

Nature des charges	2025	2024	Variation
Salaires, personnel	5 805 491	1 423 900	4 381 591
Consulting	12 993 846	7 839 668	5 154 178
Mise à disposition	6 208 543	5 526 739	681 804
Locations	1 193 584	763 450	430 134
Entretien et Maintenance (yc IT)	82 335 413	45 515 720	36 819 694
Honoraires CAC	136 788	61 700	75 088
Consommables	3 544 089	709 877	2 834 212
Interim	1 811 023	96 242	1 714 781
Primes d'assurance	692 061	101 231	590 831
Divers	8 485 181	868 310	7 616 871
	123 206 021	62 906 836	60 299 184

5-3- Honoraires des commissaires aux comptes :

Les honoraires des commissaires aux comptes sont de l'ordre de 137 K€.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	KPMG	FORVIS	FIBA
Honoraires afférents à la certification des comptes	59 013	41 200	-
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	-	-	-
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	-	-	36 575
TOTAL	59 013	41 200	36 575

5-4- Résultat :

Le résultat net après impôts de 2SF de l'exercice 2025, est de 0,0 M€.

5-6- Effectifs :**Répartition des effectifs par catégorie**

Catégorie de salarié	Effectif moyen employé en 2025
Employés, techniciens, agents de maîtrise	36,02
Cadres et ingénieurs	33,73
TOTAL	

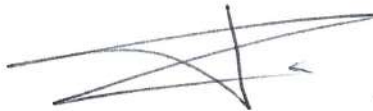


VI- Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice :

En dehors de la résorption des suspens comptables de fin 2025, aucun événement majeur n'a eu lieu. Les migrations des ATM sont en cours pour une finalisation au dernier trimestre 2026.

VII- NOTES :

- Pour 2025, 2SF a une charge d'IS de 0,2M€ du fait des intérêts non déductibles.
- Pas d'engagements hors bilan à mentionner ;
- Les transactions significatives effectuées par 2SF avec des parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

 *Olivier FOURNIER
Président*

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

I- Faits caractéristiques de l'exercice :

La société des services fiduciaires 2SF a été créée suite au rapprochement du Crédit Mutuel / CIC, de Société Générale et de BNP Paribas. Filiale commune des 3 groupes à hauteur d'un 1/3 du capital pour chaque banque, elle a été créée en juillet 2022 avec un capital de 12 M€.

La création de 2SF a pour but de garantir une offre complète de services bancaires de proximité commune aux 3 enseignes bancaires en mutualisant l'ensemble de leurs automates en France métropolitaine et à Monaco afin d'en faciliter l'accès aux clients grâce à une densité de couverture géographique plus importante et d'en optimiser la gestion.

L'année 2025 a été marquée par la signature du traité d'apports en date du 01 avril 2025. Date de réalisation des apports des 3 banques partenaires en faveur de 2SF en nature : ATM, AAI (agencements, aménagements et installations) des Hors Sites, titres de NIT Telecom et en numéraire.

Cette opération a donné lieu à une augmentation du capital social de 2SF en l'amenant à 161 215 200€ du fait de l'émission et l'attribution de 1 222 152 actions d'une valeur de 100€.

La fin de l'année a été caractérisée par un montant conséquent de suspens comptables sur l'activité des automates soit 2 031M€ au 31 décembre 2025. Ces suspens sont le reflet de processus encore mal maîtrisé par les Transporteurs de Fonds et les gestionnaires d'ATM (déchargements multiples, chargement partiel avec retour de comptage de la commande non chargée sur un autre point de desserte (code ATM), ou sans référence de commande dans l'identifiant, chargement de fonds hors commande, déchargements d'ATM avec des retours de comptage en anomalie...) et d'opérations de lettrage encore perfectibles car l'outil comptable ne permet pas de faire des lettrages complexes. Une task force a été mise en place au dernier trimestre pour apurer ses suspens et leurs causes. Elle a permis au premier semestre 2026 de résoudre 98,7% des suspens présents fin 2025 sans aucune perte à passer en compte de résultat

II- Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes ont été établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et conformément aux dispositions applicables aux établissements du secteur bancaire (règlement de l'Autorité des Normes Comptables

n° 2014-07 du 26 novembre 2014 – et ses modifications ultérieures - qui reprend en un seul texte l'ensemble de la réglementation comptable applicable aux établissements bancaires, tout en laissant les prescriptions comptables inchangées).

Le règlement de l'Autorité des normes comptables ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire a supprimé la notion de transfert de charges. Cette suppression n'a pas d'impact sur les comptes individuels de l'établissement.

Les autres textes adoptés par l'Autorité des normes comptables et d'application obligatoire en 2025 n'ont également pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement. Quant aux règles de refacturation aux actionnaires, 2SF fait la distinction entre les coûts de build et de run. Les coûts de build donc de construction de la solution Cash-Services sont soit immobilisés et leurs amortissements comme les autres coûts de build sont passés en charges et refacturés à 1/3 à chacun des actionnaires. Les coûts de run sont soit immobilisés (achats d'ATM...) et leurs amortissements comme les autres coûts de run sont passés en charges et refacturés au prorata de l'activité clients de chacun des actionnaires.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

III- Notes sur le Bilan : Actif

3-1- Les Immobilisations :

3-1-1- Précisions

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les immobilisations incorporelles dites « solutions informatiques » et utilisées en l'état ont été comptabilisées conformément au règlement ANC n° 2023-05 du 10 novembre 2023 relatif aux solutions informatiques.

Les amortissements pour dépréciations sont pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation des immobilisations dont nous retrouvons le détail ci-après :

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles						
- Droit d'entrée GABEO	8,5	Linéaire	5 816 141	5 241 707	-	11 057 848
- Logiciels informatiques	5	Linéaire	273 841	1 176 966	-	1 450 806
- Aut. Immo. Incorp. D'exploitation	3	Linéaire	369 741	1 657 771		2 027 512
Immobilisations corporelles						
- Matériel informatique - ATM	8	Linéaire	127 871	15 516 294	-	15 644 166
- Matériel de bureau	5	Linéaire	518	50 222	-	50 740
- AAI d'exploitation	10	Linéaire	110 791	2 789 711	-	2 900 501
- Mobilier d'exploitation	5	Linéaire	12 102	19 366	-	31 468
			6 711 005	26 452 038	-	33 163 043

3-1-2- Détail des immobilisations

Le poste Immobilisations représente principalement des immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations incorporelles, déjà en amortissement ou en immobilisation en cours, correspondent au droit d'entrée GABEO et à des développements IT.
- Le Boni-Mali technique généré suite à une fusion (pas de modification de sa valeur à fin 2025, une revue sera faite une fois la migration complètement terminée en 2027).
- Les immobilisations corporelles, déjà en amortissement ou en immobilisations en cours, sont principalement des achats d'ATM pour 128 M€ et des Agencements Aménagements et Installations générales immobilières (AAI) pour 25.2 M€.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Immobilisations incorporelles	57 024 536	27 060 251	3 912 405	80 172 382
- Immobilisations corporelles	17 229 380	139 959 084	-	157 188 464
TOTAL	74 253 916	167 019 335	3 912 405	237 360 847

3-2- Trésorerie et comptes de paiement :

La trésorerie propre à 2SF représente -31.5 M€. En plus de ses comptes bancaires ordinaires, 2SF gère également un compte de cantonnement où elle cantonne les fonds détenus par les banques partenaires sur leurs comptes de paiement ouverts dans les livres de 2SF.

Trésorerie et comptes de paiement	2025	2024	Variation
<i>Comptes ordinaires (CIC)</i>	- 31 498 225	7 720 423	- 39 218 648
<i>Compte de paiement</i>	3 787 472	1 022 559	2 764 913
- <i>compte de paiement BNPP</i>	1 494 550	949 840	544 710
- <i>compte de paiement EI</i>	1 825 951	72 530	1 753 421
- <i>compte de paiement SG</i>	466 970	190	466 781
-	27 710 754	8 742 982	- 36 453 736

3-3- Clients et comptes rattachés :

Les créances clients sont à moins d'un an, elles correspondent au montant des factures émises par 2SF aux trois banques partenaires au titre de décembre 2025 et quelques factures non encore réglées par une des trois banques ou des fournisseurs (pénalités) à la clôture de cet exercice.

Les autres créances correspondent principalement à des créances fiscales à savoir un crédit de TVA, de la TVA déductible et de la TVA latente sur les factures fournisseurs pour 10.6 M€.

Les charges constatées d'avance sont essentiellement des frais d'assurance couvrant la période de 2025-2026 et le loyer du T1 2026 des locaux Saint-Denis.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif circulant	45 325 643	45 325 643	-
Charges constatées d'avance	570 819	570 819	-
TOTAL	45 896 462	45 896 462	-

IV- Note sur le Bilan : Passif

4-1- Capital social :

Le capital social de la société s'élève à cent-soixante-et-un millions deux-cent-quinze mille deux-cents d'euros (161 215 200 €) et est composé d'un million six-cent-douze mille cent-cinquante-deux (1 612 152) actions ordinaires de même catégorie d'une valeur nominale de cent euros (100 €) chacune, intégralement libérées, et réparti de la manière suivante :

Associé	Nombre d'actions de la société	% de détention
BNP Paribas	537 384	33,33%
Euro-Information	537 384	33,33%
Société Générale	537 384	33,33%
TOTAL	1 612 152	100%

4-2- Variation des capitaux propres :

	Capital	Primes d'émission	Réserves et autres	Report à nouveau	Résultat	Total capitaux propres
Total au 31/12/2024	39 000 000	-	-	-	-	39 000 000
Affectation du résultat de l'exercice 2024			-	-	-	-
Effets de changements de méthodes comptables						-
Total au 01/01/2025	39 000 000	-	-	-	-	39 000 000
Variation de capital	122 215 200					122 215 200
Résultat de la période					-	-
Variation provisions réglementées						-
Total au 31/12/2025	161 215 200	-	-	-	-	161 215 200

4-3- Provisions pour risques et charges :

Une provision pour risques a été comptabilisée pour un montant de 6 920€ suite un incident intervenu lors de la migration d'un ARLS.

TABLEAU DES PROVISIONS

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques	-	6 920			6 920
Provisions pour charges	-	-			-
Provision IFC	-	68 358			68 358
TOTAL	-	75 278	-	-	75 278

4-4- Dettes, créances fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes fournisseurs correspondent principalement à la facturation par Euro Information SAS, à la facturation des frais de consulting, des achats de consommables, des frais de Transporteurs de Fonds (TDF), et enfin la facturation des collaborateurs mis à disposition par les trois banques partenaires.

Les dettes financières correspondent à des emprunts contractés auprès des banques partenaires pour le financement du cash dans les ATM, ou bien des avances en compte courant d'associés versés également par les banques partenaires.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunt et dettes assimilées	774 000 000	744 000 000	30 000 000	-
Fournisseurs et comptes rattachés	48 706 581	48 706 581	-	-
Autres dettes	11 366 317	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	834 072 899	792 706 581	30 000 000	-

V- Note sur le Produit net bancaire :

5-1- Détail du Produit net bancaire :

Le chiffre d'affaires facturé aux trois actionnaires sur 2025 est de l'ordre de 142.3 M€. Il correspond à la refacturation de l'ensemble des dépenses engagées par 2SF pour 2025 (mise à disposition des collaborateurs, honoraires, frais de gestion... dont nous retrouvons le détail ci-dessous en 5.2) net des commissions perçues.

2SF a perçu également 19.5 M€ de commissions interbancaires pour les retraits effectués par des clients en dehors de ceux des banques partenaires sur les automates migrés et de marge de change.

PNB	2025	2024	Variation
Produits refacturation :	142 324 410	69 639 031	72 685 379
Commissions	19 462 155	757 594	18 704 561
Charges financières	- 9 602 504	- 1 105 168	- 8 497 335
Charges financières - Autorisation de découvert	- 79 665	- 229 676	150 011
Charges financières - Compte courant associés	- 786 511	- 481 979	- 304 532
Charges financières - Emprunt	- 8 736 328	- 393 514	- 8 342 814
Autres charges d'exploitation bancaire	- 2 546 789	- 352 380	- 2 194 409
	149 637 273	68 939 077	80 698 196

5-2- Détail des charges d'exploitation :

Nature des charges	2025	2024	Variation
Salaires, personnel	5 805 491	1 423 900	4 381 591
Consulting	12 993 846	7 839 668	5 154 178
Mise à disposition	6 208 543	5 526 739	681 804
Locations	1 193 584	763 450	430 134
Entretien et Maintenance (yc IT)	82 335 413	45 515 720	36 819 694
Honoraires CAC	136 788	61 700	75 088
Consommables	3 544 089	709 877	2 834 212
Interim	1 811 023	96 242	1 714 781
Primes d'assurance	692 061	101 231	590 831
Divers	8 485 181	868 310	7 616 871
	123 206 021	62 906 836	60 299 184

5-3- Honoraires des commissaires aux comptes :

Les honoraires des commissaires aux comptes sont de l'ordre de 137 K€.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	KPMG	FORVIS	FIBA
Honoraires afférents à la certification des comptes	59 013	41 200	-
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	-	-	-
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	-	-	36 575
TOTAL	59 013	41 200	36 575

5-4- Résultat :

Le résultat net après impôts de 2SF de l'exercice 2025, est de 0,0 M€.

5-6- Effectifs :

Répartition des effectifs par catégorie

Catégorie de salarié	Effectif moyen employé en 2025
Employés, techniciens, agents de maîtrise	36,02
Cadres et ingénieurs	33,73
TOTAL	

VI- Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice :

En dehors de la résorption des suspens comptables de fin 2025, aucun événement majeur n'a eu lieu. Les migrations des ATM sont en cours pour une finalisation au dernier trimestre 2026.

VII- NOTES :

- Pour 2025, 2SF a une charge d'IS de 0,2M€ du fait des intérêts non déductibles.
- Pas d'engagements hors bilan à mentionner ;
- Les transactions significatives effectuées par 2SF avec des parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

Compte de résultat

		2025	2024	Variation
Intérêts et charges assimilés ch. Fin découvert et emprunt	EUR	- 9 602 504	- 347 574	- 9 254 930
Charges financières - Autorisation de découvert	EUR	- 79 665	- 229 676	150 011
Charges financières - Compte courant associés	EUR	- 786 511	- 481 979	- 304 532
Charges financières de l'emprunt - Financement du cash dans les ATMs	EUR	- 8 736 328	- 393 514	- 8 342 814
Commissions	EUR	19 462 155	757 594	18 704 561
Refacturation Banques	EUR	142 324 410	69 639 031	72 685 379
Autres charges d'exploitation bancaire	EUR	- 2 546 789	- 352 380	- 2 194 409
Produit net bancaire	EUR	149 637 273	68 939 077	80 698 196
Charges générales d'exploitation - Coûts d'exploitation	EUR	- 149 637 273	- 68 939 077	- 80 698 196
Salaires	EUR	- 5 428 355	- 1 322 363	- 4 105 992
Médecine du travail	EUR	- 26 503	- 5 296	- 21 207
Locations	EUR	- 1 193 584	- 763 450	- 430 134
Location mobilière	EUR	- 808 604	- 149 705	- 658 898
Location immobilière	EUR	- 384 980	- 613 744	228 765
Restauration	EUR	- 48 976	- 21 218	- 27 758
Formation	EUR	- 11 731	-	- 11 731
Interim	EUR	- 1 811 023	- 96 242	- 1 714 782
Mise à Disposition salariés	EUR	- 6 208 543	- 5 526 739	- 681 803
Voyages et déplacements	EUR	- 258 307	- 194 597	- 63 709
Frais de mission et Réception	EUR	- 31 620	- 1 530	- 30 090
Honoraires	EUR	- 13 130 634	- 7 901 463	- 5 229 171
Honoraires, consulting	EUR	- 12 987 869	- 7 839 668	- 5 148 201
Honoraires, Autres	EUR	- 5 857	- 95	- 5 762
Honoraires, contentieux	EUR	- 120	- 95	- 25
Honoraires CAC	EUR	- 136 788	- 61 700	- 75 088
Entretien locaux	EUR	- 129 762	- 22 088	- 107 674
Entretien et maintenance (yc IT)	EUR	- 82 335 413	- 45 515 720	- 36 819 694
Cotisations	EUR	- 10 666	- 33 799	23 133
Abonnements	EUR	- 411 937	- 165 508	- 246 429
Frais de communication	EUR	- 92 580	- 7 669	- 84 911
Fournitures d'entretien et de petit équipement	EUR	- 214 622	- 154 166	- 60 457
Consommables	EUR	- 3 544 089	- 709 877	- 2 834 212
Primes d'assurance	EUR	- 692 061	- 101 231	- 590 831
Autres prestations	EUR	- 7 138 264	- 141 315	- 6 996 950
Gardiennage	EUR	- 79 653	- 28 504	- 51 148
CVAE	EUR	- 59 843	- 5 615	- 54 228
C3S	EUR	- 175 047	- 80 680	- 94 367
CFE	EUR	- 15 807	- 11 526	- 4 281
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	EUR	- 26 355 975	- 6 128 482	- 20 227 493
Immobilisations incorporelles	EUR	- 8 029 711	- 5 881 292	- 2 148 420
Immobilisations corporelles	EUR	- 18 326 264	- 247 191	- 18 079 073
Provisions	EUR	- 75 278	-	- 75 278
Dotation provision Indemnités Fin de Carrière	EUR	- 68 358	-	- 68 358
Dotation provision Différence caisse déficit	EUR	- 6 920	-	- 6 920
Résultat brut d'exploitation	EUR	157 000	0	157 000
Coût du risque	EUR	0	0	-
Résultat d'exploitation	EUR	157 000	0	157 000
Gains ou pertes sur actif immobilisé	EUR	0	0	-
Résultat courant avant impôts	EUR	157 000	0	157 000
Résultat exceptionnel	EUR	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	EUR	-157 000	0	157 000
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	EUR	0	0	0
Résultat Net	EUR	0	0	-

Certifié conforme
à l'original



Olivier FOURNIER
Président

2SF - Société des Services Fiduciaires

S.A.S. au capital de 161 215 200 €
915 166 045 R.C.S. Bobigny
3 avenue du Stade de France
93200 Saint-Denis
N° de TVA FR59915166045

DF
9

Bilan

2025

2024

Variation

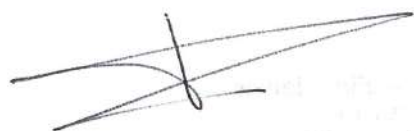
Actif

Caisse - Guichet Automatique Bancaire	EUR	761 920 936	29 085 513	732 835 422
Comptes ordinaires - Actif	EUR	22 935 467	7 720 423	15 215 044
Compte de cantonnement	EUR	4 682 021	1 022 559	3 659 462
Créances clients et comptes rattachés	EUR	34 722 569	8 335 561	26 387 008
Immobilisations Incorporelles - Net	EUR	47 120 276	42 413 916	4 706 360
Immobilisations Corporelles - Net	EUR	117 302 112	5 083 809	112 218 303
Immobilisations Incorporelles en cours	EUR	4 238 492	8 150 897	- 3 912 405
Immobilisations corporelles en cours	EUR	28 473 555	11 894 290	16 579 265
Boni-Mali de fusion	EUR	14 277 447	-	14 277 447
Autres - TVA	EUR	10 603 074	6 000 361	4 602 713
Autres débiteurs divers	EUR	6 737 772	326 650	6 411 122
Charges constatées d'avance	EUR	570 819	121 686	449 133
TOTAL ACTIF	EUR	1 053 584 540	120 155 665	933 428 875

Passif

Comptes ordinaires - Passif	EUR	54 433 692	-	54 433 692
Comptes de paiement	EUR	3 787 472	1 018 729	2 768 742
Dettes représentées par un titre Dettes LT découvert/Emprunt	EUR	-	-	-
Compte courant associés	EUR	30 000 000	30 000 000	-
Emprunt - Financement du cash dans les ATMs	EUR	744 000 000	24 300 000	719 700 000
Autres créditeurs divers	EUR	60 072 899	25 836 935	34 235 963
Provisions pour risques et Charges	EUR	6 920	-	6 920
Provisions IFC	EUR	68 358	-	68 358
Capital souscrit	EUR	161 215 200	39 000 000	122 215 200
Primes d'Emission / Prime d'apport	EUR	-	-	-
Réserves	EUR	-	-	-
Ecart de Réévaluation	EUR	-	-	-
Provisions réglementées et Subventions d'investissement	EUR	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	EUR	-	-	-
Résultat de l'exercice (+/-)	EUR	-	-	-
Capitaux Propres	EUR	161 215 200	39 000 000	122 215 200
TOTAL PASSIF	EUR	1 053 584 540	120 155 665	933 428 875

Certifié conforme
à l'original



Olivier FOURNIER
Président

2SF - Société des Services Fiduciaires

S.A.S. au capital de 161 215 200 €

915 166 045 R.C.S. Bobigny

3 avenue du Stade de France

93200 Saint-Denis

N° de TVA FR59915166045